

Séance
ordinaire du 27
septembre
2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGT-SEPTIÈME (27^E)
JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX-MIL-VINGT ET UN (2021) À
COMPTER DE 20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-
VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Jérôme Boucher et Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

21.09.470

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

21.09.471

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

Comptes réguliers : 210 835.56\$
Comptes préautorisés : 1 354 504.61\$

ADMINISTRATION

4. Motion de félicitations – comité inauguration de l'amphithéâtre Desjardins.
5. Dépôt d'un procès-verbal de correction.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. Autorisation de signature dans le dossier de la vente du lot 6 449 176.
7. Autorisation de prolongation du délai de prise de possession pour le lot 6 449 196.
8. Soutien au projet accélération de l'idéation et autorisation de la demande d'aide financière à soumettre à Desjardins Bas-Saint-Laurent par l'espace d'accélération et de croissance du Bas-Saint-Laurent.

9. Autorisation de signature d'une promesse d'achat entre la Ville de Mont-Joli et monsieur Serge April.
10. Autorisation de signature d'une promesse d'achat entre la Ville de Mont-Joli et 9260-7548 Québec inc.
11. Autorisation de signature d'une modification d'offre d'achat avec l'entreprise Williams Pharmalogistique inc.

FINANCES

12. Dépôt des comptes à recevoir au 31 août 2021.
13. Autorisation de mise en vente d'immeubles pour non-paiement des taxes s'il y a lieu.
14. Autorisation de location d'un photocopieur à la compagnie Xerox pour le service des loisirs.
15. Autorisation de versement de dons.
16. Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012.
17. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires révisées 2021 de l'Office d'habitation (OH) de la Mitis – secteur Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

18. Autorisation d'embauche pour la piscine Gervais Rioux.
19. Autorisation de formation au superviseur voirie.
20. Autorisation d'affichage pour le poste de directeur (trice) du service des loisirs.
21. Autorisation de signature de l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli, le syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) et le salarié.

LOISIRS

22. Autorisation de pont payant au profit de l'Association de hockey mineur de Mont-Joli.
23. Autorisation de pont payant au profit du Club de natation les Espadons-Paraxion.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

24. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.

TRAVAUX PUBLICS

25. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale – volet redressement et accélération – réfection de la route Tardif et du rang des Bouleaux.
26. Recommandation de paiement — prolongement d'un réseau d'aqueduc du chemin de Price – décompte progressif no 4 – réception définitive.
27. Autorisation de modifications de chantier dans le cadre du projet du prolongement des services municipaux à l'est de la rue Beaupré.
28. Recommandation de paiement —prolongement des services municipaux à l'est de la rue Beaupré- décompte progressif no 2.

URBANISME

29. Adoption du règlement 2021-1464 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.
30. Adoption du règlement 2021-1465 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2009-1214.
31. Adoption du règlement 2021-1466 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2009-1213.
32. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1543, rue des oblats

AFFAIRES NOUVELLES

33. Motion de félicitations à mme Kristina Michaud pour sa réélection à titre de députée de la circonscription d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia.
34. Période de questions.
35. Clôture et levée de l'assemblée.

21.09.472

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 210 835.56\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 1 354 504.61 \$.

ADMINISTRATION

21.09.473

MOTION DE FÉLICITATIONS – COMITÉ INAUGURATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS

Les 17 et 18 septembre derniers avaient lieu l'inauguration de l'Amphithéâtre Desjardins et une journée portes ouvertes pour permettre à la population de visiter le centre sportif et culturel. À cette occasion, un hommage a été rendu à la médaillée d'or olympique Maude Charron.

Les activités inaugurales de l'Amphithéâtre Desjardins ont été couronnées de succès. Le conseil municipal tient à féliciter le comité organisateur avec à sa tête madame Sonia Lévesque, directrice des communications, et formé des personnes suivantes : mesdames Josée Lévesque, directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et Lise Bossé, messieurs Bernard Beaulieu, Jean-Pierre Labonté, conseiller municipal, Alain Thibault, conseiller municipal, et Martin Soucy, maire.

Nos sincères remerciements aux bénévoles qui ont soutenu les responsables des différents sous-comités, que ce soit à l'accueil, au service, au soutien technique, aux visites guidées, etc.

Soulignons la contribution de l'Harmonie du Mistral sous la direction de mesdames Noëlline Banville et Josée Plante. Comme d'habitude, leur prestation a été remarquable. Fait à noter : les jeunes musiciens du Mistral sont les premiers artistes à se produire dans l'Amphithéâtre Desjardins. Merci également aux élèves du Comité des informateurs avertis et de leur enseignant Alexandre Lavoie pour leur implication enthousiaste et enjouée ainsi que les Clubs Optimistes et Lions;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et adopté à l'unanimité que le conseil municipal adresse une motion de félicitations et de remerciements au comité organisateur des activités inaugurales de l'Amphithéâtre Desjardins ainsi qu'aux dévoués bénévoles.

21.09.474

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (LCV), la greffière apporte des corrections au projet et second projet de règlement numéro 2021-1464 de la Ville de Mont-Joli puisque des erreurs apparaissent de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

Les corrections sont les suivantes :

Aux articles 5 à 11 du règlement, il est inscrit :

« [.....] est modifiée afin d'ajouter la ligne indiquant le coefficient au sol (COS) minimal de 10%.

Or, on devrait lire :

« [.....] est modifiée afin d'ajouter la ligne indiquant le coefficient au sol (COS) minimal de 0,1.

À l'article 13 du règlement, il est inscrit :

L'article 5.10 sera modifié pour se lire désormais comme suit « Sous réserve des dispositions communes à toutes les zones prescrites au chapitre 6 de ce règlement et au Règlement de zonage de l'aéroport de Mont-Joli approuvé par le décret du conseil CP 1972-2442 en vertu de la Loi sur l'aéronautique, les normes d'implantation particulières à chaque zone sont indiquées comme suit à la grille des normes d'implantation à l'annexe 2 :

Or on devrait lire :

Le premier alinéa de l'article 5.10 sera modifié pour se lire désormais comme suit « Sous réserve des dispositions communes à toutes les zones prescrites au chapitre 6 de ce règlement et au Règlement de zonage de l'aéroport de Mont-Joli approuvé par le décret du conseil CP 1972-2442 en vertu de la Loi sur l'aéronautique, les normes d'implantation particulières à chaque zone sont indiquées comme suit à la grille des normes d'implantation à l'annexe 2 :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

21.09.475

AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE DOSSIER DE LA VENTE DU LOT 6 449 176

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise monsieur Martin Soucy, maire ou le maire suppléant ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou madame Kathleen Bossé, greffière à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Élodie Brisson, notaire dans le dossier de vente du lot 6 449 176 à Madame Marie-Hélène Lavoie et Monsieur Félix Audy.

21.09.476

AUTORISATION DE SIGNATURE ET PROLONGATION DU DÉLAI DE PRISE DE POSSESSION POUR LE LOT 6 449 196

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la prolongation des délais de prise de possession pour le lot mentionné du 20 octobre au 20 novembre 2021.

Par la même résolution, le conseil autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou madame Kathleen Bossé, greffière à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Pierre-Antoine Ouellet, notaire dans le dossier de vente du lot 6 449 196 à Madame Lucie St-Amand et monsieur Maxime Noël.

21.09.477

SOUTIEN AU PROJET ACCÉLÉRATION DE L'IDÉATION ET AUTORISATION DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À SOUMETTRE À DESJARDINS BAS-SAINT-LAURENT PAR L'ESPACE D'ACCÉLÉRATION ET DE CROISSANCE DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec (RVIEQ) est une alliance stratégique de villes de centralité de l'Est-du-Québec formé en 2009 et dont la Ville de Mont-Joli est membre, laquelle constitue une plateforme d'échange et de concertation portant sur le développement d'outils et de stratégies pour appuyer l'innovation dans la région;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette mission, le RVIEQ (chapitre Bas Saint-Laurent) a déposé en 2018 un projet mobilisateur auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation visant la création d'un pôle régional d'innovation, lequel a été accepté;

CONSIDÉRANT QUE le RVIEQ n'étant pas incorporé a confié à l'un de ses membres, Développement économique La Pocatière (DELP), le mandat d'en assurer la gestion administrative;

CONSIDÉRANT QUE ce projet, désigné plus tard sous l'appellation d'Espace d'accélération et de croissance du Bas-Saint-Laurent (Espace), a pour mission de faciliter aux entreprises innovantes l'accès à de l'expertise de pointe afin d'accélérer leur croissance, de concerter les acteurs de l'écosystème entrepreneurial et d'innovation du Bas-Saint-Laurent par diverses activités de maillage et de réseautage et de contribuer à la réalisation de projets régionaux porteurs pour l'économie de la région;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des petites et très petites entreprises désirant innover n'ont généralement pas toutes les expertises internes pour bien définir leurs enjeux initiaux et que l'absence de concertation des experts externes consultés consomme beaucoup de temps aux entrepreneurs et ne favorise pas les interactions entre les experts;

CONSIDÉRANT QUE l'Espace a mis sur pied, en lien avec sa mission, un projet appelé Accélération de l'idéation et que ce projet consiste à rassembler et mobiliser des experts de milieux différents autour d'une démarche concertée visant à structurer les projets d'innovation des entreprises afin d'améliorer leur taux de réussite;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise donc à permettre aux entrepreneurs de bénéficier des bienfaits indéniables d'une participation coordonnée d'experts multidisciplinaires lors de la préparation de leur projet d'innovation, que cette démarche apportera à l'entrepreneur une vue d'ensemble plus complète des principales problématiques de son projet et que ce dernier profitera également de l'opinion concertée d'experts sur la priorisation des solutions à mettre en place;

CONSIDÉRANT QUE le budget total du projet « Accélération de l'idéation » est établi à 100 000\$ et que la structure de financement de l'Espace oblige une mise de fonds de 50 000 \$ du milieu pour sa réalisation, ce qui apparaît élevé dans le contexte, notamment pour les petites et les très petites entreprises, lesquelles représentent la clientèle cible;

CONSIDÉRANT QUE, bien qu'il s'avère important d'exiger une mise de fonds des entreprises aux activités de l'Espace, il est estimé que celle-ci devrait être ramenée à 10 000 \$ pour l'ensemble des entreprises participantes, laissant un 40 000 \$ à combler;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- Que DELP, agissant pour et au nom du RVIEQ, soit autorisé à déposer une demande d'aide financière de 40 000 \$ à Desjardins Bas-Saint-Laurent pour compléter la structure financière du projet Accélération de l'idéation de l'Espace;
- Que DELP soit autorisé à signer tout protocole, convention d'aide financière avec Desjardins relativement à cette aide financière.

21.09.478 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET MONSIEUR SERGE APRIL

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, à signer la promesse d'achat d'une partie du lot 6 258 394 du cadastre du Québec, voisin du lot 6 258 386, d'une superficie d'environ de 360 mètres carrés soit une profondeur de 30 mètres par 12 mètres de large, et ce au prix de 2 000.00\$ plus taxes à monsieur Serge April.

Par la même résolution le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant, ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'acte de vente qui sera préparé par un notaire au choix de l'acheteur.

Le conseil municipal a pris connaissance de la promesse d'achat et l'accepte telle que soumise.

21.09.479 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET 9260-7548 QUÉBEC INC

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la promesse d'achat avec la compagnie 9260-7548 Québec inc. pour une partie du lot 5 785 850 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ de 12 922 mètres carrés soit une profondeur de 142 mètres par 91 mètres de large, voisin des lots 5 785 851 et 5 042 467 appartenant déjà à l'Acquéreur, pour un montant de 180 818.00\$ plus les taxes.

Par la même résolution le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant, ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'acte de vente qui sera préparé par un notaire au choix de l'acheteur.

Le conseil municipal a pris connaissance de la promesse d'achat et l'accepte telle que soumise.

21.09.480 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MODIFICATION D'OFFRE D'ACHAT AVEC L'ENTREPRISE WILLIAMS PHARMALOGISTIQUE INC

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire monsieur Martin Soucy et le directeur général monsieur Joël Harrisson à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli un amendement à l'offre d'achat entre la Ville de Mont-Joli et Williams Pharmalogistique Inc. afin de prolonger la période de vérification diligente de 90 jours à compter de la présente résolution.

FINANCES

21.09.481 DÉPÔT DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QU'en accord avec les dispositions de l'article 105.3 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil peut requérir du directeur des finances et trésorier un compte rendu de la Ville dont les comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, a produit en date du 31 août 2021, le rapport sur les comptes à recevoir concernant les taxes foncières et les autres comptes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt de ce rapport;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport sur les comptes à recevoir au 31 août 2021 qui totalise un montant de 478 448\$, dont 370 394\$ pour les taxes foncières et 108 054\$ pour les autres comptes.

21.09.482

AUTORISATION DE MISE EN VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES S'IL Y A LIEU

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, en date du 31 août 2021;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- D'ordonner à la greffière de la Ville de Mont-Joli, conformément à l'article 512 de la Loi sur les Cités et Villes, de procéder à la vente de l'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires à l'enchère publique, le vendredi 10 décembre 2021, et ce, à la salle des conseillers de l'Hôtel de Ville de Mont-Joli située au 40, avenue de l'hôtel de ville;

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont situés :

Lise Imbeault	119, avenue Voyer
Michael Carroll	105, avenue Rioux

21.09.483

AUTORISATION DE LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR À LA COMPAGNIE XEROX POUR LE SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la location d'un photocopieur à la compagnie Xerox, au montant de 189\$/mois plus les taxes ainsi que la facturation pour les copies à 0.0069\$/noires et 0.060\$/couleur, et ce, pour une durée de 60 mois.

21.09.484

AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Fondation de l'UQAR	Campagne de financement	500\$
CPE les P'tits Montois	Campagne de financement	50 entrées bain libre 50 entrées patinage

21.09.485

RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE POUR LA PÉRIODE DU 31 DÉCEMBRE 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Promutuel sous le numéro E5527902101 et que celle-ci couvre la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Mont-Joli y a investi une quote-part de 17 059\$ représentant 13.6472% de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagnée de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Promutuel touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Joli confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Promutuel pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Joli demande que le reliquat de 16 030.49 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Joli s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012.

CONSIDÉRANT que l'assureur Promutuel pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Joli s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

21.09.486
Denis

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2021 DE L'OFFICE D'HABITATION (OH) DE LA MITIS – SECTEUR MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation révisé pour les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de l'Office d'habitation (OH) de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires révisées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2021 de l'OH de La Mitis-secteur Mont-Joli représentant un montant de 91 603\$ pour la Ville de Mont-Joli pour les numéros de l'ensemble immobilier suivants : 1242, 1419, 1836, 2853 et 3292.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

21.09.487

AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LA PISCINE GERVAIS RIOUX

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Léa-Maude Gendron, certifiée sauveteur national et Croix Rouge. Madame Gendron aura le statut d'employée en probation. Elle bénéficiera des conditions de travail prévues à la *Convention collective de travail des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN)*.

21.09.488

AUTORISATION DE FORMATION AU SUPERVISEUR VOIRIE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur William Lévesque-Page à suivre une formation intitulée «Opération de déneigement » offerte par le Cegep Saint-Laurent. Cette formation en ligne débutera le 14 octobre prochain pour une durée de 14 heures, et ce, au montant de 550\$ plus les taxes.

21.09.489

AUTORISATION D'AFFICHAGE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR (TRICE) DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire prendra sa retraite le 20 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le poste sera à pouvoir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'affichage du poste de directeur (trice) du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

21.09.490

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI, LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE MONT-JOLI (CSN) ET LE SALARIÉ

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Ville de Mont-Joli, le syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli et le salarié concernant les griefs 2021-01, 2021-02, 2021-11;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte les conditions de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE cette entente doit être signée par un représentant de la Ville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Marie-Hélène Gauthier, directrice des ressources humaines et de l'urbanisme, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente intervenue entre les parties.

LOISIRS

21.09.491

AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Association de Hockey mineur de Mont-Joli à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 16 octobre 2021 de 10 h à 16h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Jacques-Cartier/Rioux, Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet, Villeneuve/Poirier et le boulevard Jacques-Cartier/Lavoie.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

21.09.492

AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU CLUB DE NATATION LES ESPADONS-PARAXION

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de natation Les Espadons Paraxion à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 27 novembre 2021 de 10 h à 16h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Jacques-Cartier/Rioux, Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet, Villeneuve/Poirier et le boulevard Jacques-Cartier/Lavoie.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21.09.493

AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des activités de sécurité incendie municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli prévoit la formation de 15 pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Mitis en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Mitis.

TRAVAUX PUBLICS

21.09.494

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION – RÉFECTION DE LA ROUTE TARDIF ET DU RANG DES BOULEAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la Ville, Natan Hazel, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Mont-Joli autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

21.09.495

RECOMMANDATION DE PAIEMENT — PROLONGEMENT D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC DU CHEMIN DE PRICE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 4 – RÉCEPTION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Bourgoin et Dickner a présenté une demande de paiement no 4 pour le prolongement du réseau d'aqueduc du chemin de Price – réception définitive au montant de 36 965.15 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 4 par la firme Tetra Tech ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 4 au montant de 36 965.15 \$ incluant les taxes à Les Excavations Bourgoin et Dickner.

21.09.496

AUTORISATION DE MODIFICATIONS DE CHANTIER DANS LE CADRE DU PROJET DU PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX À L'EST DE LA RUE BEAUPRÉ

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les modifications de chantier suivantes :

• DC-STN-01	modification des chambres d'inspection	4360.68\$
• DC-SNCL-02	Pose du regard RP-1 et de la conduite vers l'exutoire	43 323.12\$
• TP 01	Enlèvement du pluvial et du regard entre les Chaînages 1+000 et 1+50	2 513.46\$
• TP-02	Remblai des terrains résidentiels + 1 journée en temps contrôlé	8 540.68\$
Pour un montant total de		58 737.61\$

21.09.497 RECOMMANDATION DE PAIEMENT —PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX À L'EST DE LA RUE BEAUPRÉ- DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée a présenté une demande de paiement no 2 pour le prolongement des services municipaux à l'est de la rue Beaupré au montant de 485 326.36 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant inclus une retenue contractuelle de 10%;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 2 et la recommandation de la firme SNC Lavallin et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 2 au montant de 485 326.36 \$ incluant les taxes à Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée.

URBANISME

21.09.498 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-1464 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement de zonage 2021-1464 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

21.09.499 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-1465 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2009-1214

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2021-1465 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2009-1214.

21.09.500 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-1466 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2009-1213

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2021-1466 modifiant le règlement de construction 2009-1213.

21.09.501 AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1543, RUE DES OBLATS

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande pour refaire une partie de la toiture de tôle;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé le visuel du projet;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone 409 (HMD) et est soumise au Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la toiture a déjà été remplacée en 2007 et qu'un permis avait été émis à l'époque;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1543, rue des Oblats.

AFFAIRES NOUVELLES

21.09.502

MOTION DE FÉLICITATIONS À MME KRISTINA MICHAUD POUR SA RÉÉLECTION À TITRE DE DÉPUTÉE DE LA CIRCONSCRIPTION D'AVIGNON-LA MITIS-MATANE-MATAPÉDIA

A l'occasion des élections fédérales du 20 septembre dernier, les électeurs de la circonscription d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia, qui englobe notamment le territoire de la Ville de Mont-Joli, ont réélu la députée sortante et candidate du Bloc québécois, madame Kristina Michaud, avec 60,3 % des suffrages exprimés et une majorité de 12 681 voix.

Mme Michaud entreprend ainsi un deuxième mandat pour représenter et servir la population d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia.

Il est proposé par le conseiller Robin Guy, appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à madame Kristina Michaud pour sa réélection à titre de députée de la circonscription d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia et de lui souhaiter un mandat fructueux.

MOTS DE REMERCIEMENTS DU MAIRE M. MARTIN SOUCY

Cette séance du conseil municipal représente la dernière avant la tenue des élections municipales. À cette occasion, je tiens à remercier l'ensemble des citoyens pour leur contribution et leur implication au sein de la communauté mont-jolienne, que ce soit en siégeant aux différents comités de la ville ou en participant à la vitalité des organisations bénévoles. Votre apport est inestimable. Merci aux membres du conseil : madame Annie Blais, messieurs Gilles Lavoie, Robin Guy, Jean-Pierre Labonté, Alain Thibault et Denis Dubé pour leur contribution, leur expertise et leur engagement. Vous avez contribué très concrètement à l'amélioration et au développement de notre ville.

Merci aux équipes municipales qui assurent au quotidien le bon fonctionnement de la ville : la direction générale, le greffe, les communications, les finances, les ressources humaines et l'urbanisme, les travaux publics, les loisirs, la culture et la vie communautaire ainsi que la sécurité incendie.

Je termine en souhaitant bonne chance aux candidats actuels et futurs qui sollicitent un poste au sein du conseil municipal. D'avance, je salue votre volonté d'apporter votre pierre dans le développement de Mont-Joli. Votre intérêt témoigne de la qualité de la vie démocratique municipale. Bonne chance à chacun d'entre vous !

21.09.503

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

21.09.504

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 43 il est proposé par le conseiller appuyé par le conseiller et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière